

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 19 septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

**Etaient présents :**

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT a donné procuration à Sébastien PERRIOT jusqu'à son arrivée à 18 H 49, Jérôme VALLIN, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Adjoint(e)s au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE, Emmanuel LEMOINE, Sylvie FAUVERGUE, Sylvain COLIN, Samir EL AABBAOUI, Edith BAUWENS, Jean-Claude SZYPULA, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN, Julien TAVERNIER, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

**Etaient excusés :**

Jacqueline DOHET a donné procuration à Alain MONNAERT.  
Audrey ROBLIN a donné procuration à Edith BAUWENS.  
Carole DEMAURY.  
Bérengère DUBAR a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.  
Didier HOLT.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sandrine CHEVALIER, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

En application de l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Julien TAVERNIER est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal, en remplacement de Monsieur Karim MAMMOU, démissionnaire.

**Après délibération,** le Conseil Municipal :

A la majorité (abstention de Monsieur Julien Tavernier) :

- Désigne Monsieur Didier HOLT en tant que délégué du Conseil Municipal pour la liste « Ensemble construisons Leforest au futur » au Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- Approuve le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2018.

A l'unanimité :

- Prend acte des décisions du Maire prises du 19 juin 2018 au 4 septembre 2018, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Valide la subvention de 420 € allouée à chacune des 32 associations leforestoises ayant participé au défilé du 13 juillet 2018.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 340 € à l'association Leforest Natation, lui permettant ainsi, sous conditions financières, de bénéficier de 2 créneaux hebdomadaires à la piscine de Sin-le-Noble pour ses entraînements, durant la saison sportive 2018/2019 (cette délibération annulant celle du 29 juin 2018 n° 3/3).

A l'unanimité :

- Autorise la signature de la convention constitutive d'une centrale d'achat avec la C.A.H.C. au sens de l'article 26 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, afin de définir les modalités d'adhésion, de gouvernance et de fonctionnement opérationnel de ce service.
- Valide la demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais au taux maximal de 40 % pour un plafond de travaux de 100 000 €, et portant sur la création d'un itinéraire cyclable dans les rues Casimir Beugnet, Cayeux, Touraine et Marceau.
- Accepte de maintenir la garantie de la ville suite au réaménagement financier de 9 emprunts sollicités par S.I.A. Habitat souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Autorise la régularisation d'une servitude de passage et tréfoncière entre la C.P.A.M., la C.A.H.C. et la Ville, concernant une canalisation d'eau pluviale sur le parking poids-lourds sis rue d'Amiens, tous les frais liés à l'acte étant supportés par la C.P.A.M.
- Valide le principe de rétrocession de la voirie et des réseaux divers dans le domaine public communal, proposé par la S.A.S. SOAMCO dans le cadre du permis d'aménager du lotissement rue de Cayeux.
- Décide de dénommer « Rue François-Marie Arouet », la voie créée par le projet de lotissement rue de Cayeux porté par la S.A.S. SOAMCO.
- Valide la vente des terrains (4 334 m<sup>2</sup> à parfaire par un géomètre) sis rue Kléber, pour un prix plancher de 280 000 €, au promoteur A.E.D.I.F.I., lui permettant ainsi d'avancer sur le projet de résidence seniors.
- Valide la rétrocession à la Ville des voiries, espaces verts et réseaux divers du lotissement « les Grands Champs », d'une contenance totale de 15 910 m<sup>2</sup>, les frais divers de publicité foncière et de rédaction de l'acte administratif étant supportés par l'aménageur, la société SOFIM.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1700 € au « Comité des Fêtes du Planty » porteur de la manifestation inter-associative des Droits de l'Enfant 2018.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € aux « Enfants du Bois » porteurs des Quartiers d'Hiver 2018.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Pom-Pom Dance » pour l'acquisition de tenues de concours.
- Valide le principe de mise en place d'une redevance scolaire pour l'accueil d'élèves extérieurs par convention intégrant la réciprocité avec les communes concernées.
- Valide la fixation du nombre de représentants titulaires du personnel à 3 titulaires et à 3 suppléants, afin de maintenir le paritarisme numérique avec le nombre de représentants de des élus au Comité Technique et au C.H.S.C.T. pour les prochaines élections professionnelles de décembre 2018.
- Autorise l'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et la signature de la convention s'y rapportant.
- Valide le recours aux contrats d'apprentissage suivants : 2<sup>ème</sup> année du C.A.P. Petite Enfance et 1<sup>ère</sup> année d'un C.A.P. Jardinier-Paysagiste, s'inscrivant ainsi dans une démarche globale d'insertion envers les jeunes et de lutte contre le chômage.
- Autorise l'adhésion à la convention de participation à la mutuelle SOFAXIS, pour le volet prévoyance, telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

*L'ensemble des délibérations et débats est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.*